



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5571

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 28 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Il est notamment recommandé de confier à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles une mission sur l'évolution de la cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Un amendement au projet de LFI 2008, proposé par le sénateur Philippe Dallier, a introduit la nécessité d'actualisation des zones urbaines sensibles tous les cinq ans. Dès lors, le premier alinéa du 3 de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle fait l'objet d'une actualisation tous les cinq ans. » La première actualisation de la liste des zones urbaines sensibles sera effectuée en 2009. Le Conseil des modernisations des politiques publiques du 4 avril 2008 a décidé que « les moyens de la politique de la ville feront l'objet d'une plus grande concentration géographique et temporelle dans les quartiers les plus en difficulté, où la solidarité locale est insuffisante. » Sur cette base, la délégation interministérielle à la ville et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles élaborent les modalités techniques de cette révision.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5571

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5779

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5732